A l’approche des élections, le nombre des naturalisations par décret pourrait dépasser de 45% celui de l’an dernier

06/10/2016 à 9h38

Le nombre des naturalisations par décret pourrait dépasser de 45% celui de l’an dernier. Les heureux élus sont très majoritairement originaires du Maghreb et d’Afrique subsaharienne. Simple coïncidence à l’approche des élections?

(…) Selon nos informations, les naturalisations progressent à un rythme sans rapport avec celui constaté ces dernières années. Depuis début 2016, les naturalisations par décret ont déjà augmenté de 18 %, avec 40 198 bénéficiaires. Entre 2013 et 2015, elles avaient progressé de 17 % et le total des naturalisations d’environ 16 %, alors qu’il avait été divisé par deux entre 2010 et 2012.

Le Quai d’Orsay reçoit par ailleurs, actuellement, environ 1 000 dossiers par semaine à traiter de la place Beauvau. Le ministère des Affaires étrangères intervient dans ce processus parce qu’il s’occupe de l’état-civil des Français et qu’une majorité des étrangers qui demandent à être naturalisés sont nés à l’étranger.

Qui sont les nouveaux Français ? Sans surprise, Eurostat observe qu’ils viennent très majoritairement d’un pays extra-européen. C’est le cas pour 78 % d’entre eux. Les statistiques fournies par l’organisme européen indiquent également que les pays du Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie) arrivent en tête devant la Turquie, le Sénégal et le Portugal.

Tous ces dossiers sont donc reçus par la sous-direction de l’accès à la nationalité française du ministère de l’Intérieur, qui les « approuve » (ou non) et les adresse au service central de l’état civil du MAE pour « réalisation » de la partie état-civil.

Fait rarissime, ce service a déjà un stock de 10 000 dossiers en attente, acceptés par le ministère de l’Intérieur.

Causeur